

## LES FINANCES

LES RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR  
GÉNÉRAL ET DU COMITÉ DES COMPTES  
PUBLICS

[Traduction]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le président du Conseil du Trésor a déclaré à Winnipeg, le gouvernement fédéral compte réduire encore davantage ses subventions aux services hospitaliers, à l'assurance frais médicaux et à l'enseignement post-secondaire, le ministre recommanderait-il au gouvernement de mettre de l'ordre dans ses propres affaires en suivant les recommandations de l'auditeur général et du comité des comptes publics en enrayant les extravagances et le gaspillage dans les dépenses fédérales?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Sous cette forme, la question est irrecevable.

LES BANQUES ET LE DÉBLOCAGE DU COURS  
DU DOLLAR CANADIEN

**M. John Burton (Regina-Est):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement, le ministre des Finances, ses fonctionnaires ou la Banque du Canada ont-ils reçu, à la suite de la réunion des banquiers à la Banque des règlements internationaux, des instances pressant le Canada de revenir à un taux de change fixe? Dans ce cas, le ministre peut-il nous dire quelle est ou quelle sera la réponse du gouvernement?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, c'est le ministre des Finances qui est responsable du taux du change. Je n'ai pas reçu de telles instances. Je dois me renseigner pour voir si les diverses autorités mentionnées dans la question en ont reçu. Pour ma part, je n'en ai pas reçu, pas plus que le gouvernement.

**M. Burton:** Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le point de vue apparemment exprimé lors de cette réunion par la Banque des règlements internationaux représente également celui de M. Rasminsky?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne pense pas que la question ainsi posée soit recevable.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME AU PÉROU—L'ENVOI DE SECOURS  
AUX SINISTRÉS

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux [M. Lambert.]

Affaires extérieures. Comme, d'après des nouvelles parues en fin de semaine, le Canada aurait envoyé des avions à décollage et à atterrissage courts pour participer aux opérations de secours au Pérou, le ministre peut-il nous indiquer l'importance de l'aide que le Canada a accepté de fournir pour remédier à ce qui est peut-être le plus grand désastre national depuis des années?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** On me dit que le secrétaire parlementaire du premier ministre a fait une déclaration vendredi dernier. Les renseignements dont je dispose étant identiques à ceux qu'il a donnés, je n'ai rien à ajouter pour le moment.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey):** Vu le nombre élevé de ceux qui ont été blessés dans ce sinistre et qui ont besoin d'être hospitalisés, le premier ministre songerait-il à mettre à la disposition du Pérou quelques-uns des hôpitaux à 200 lits dont le ministère de la Défense nationale dispose, je crois, pour les cas d'urgence?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Nous étudierons toute demande raisonnable à laquelle nous pouvons raisonnablement donner suite. Je crois savoir que le ministère des Affaires extérieures est en communication avec notre ambassade dans ce pays. Notre première mesure d'aide a déjà produit l'effet voulu, car certains de nos avions arrivent actuellement au Pérou. Quant à l'autre possibilité, je remercie le député de sa suggestion: nous l'étudierons.

LE PRÉTENDU REFUS DE LA FRANCE D'AC-  
CORDER UN PERMIS DE SURVOL AU SECRÉ-  
TAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Puis-je profiter de l'occasion pour donner l'explication que j'estime devoir au député de Fundy-Royal? Il vient tout juste de quitter la Chambre mais peut-être pourrait-il lire ce que j'ai à dire dans le hansom. Il s'agit de la question qu'il m'a posée jeudi au sujet du prétendu refus de la France d'accorder un permis de survol au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai répondu qu'il n'y avait pas eu de refus semblable, et ma réponse était exacte: il n'y a pas eu de refus semblable. Mais j'ai ajouté, fondant mon affirmation sur les renseignements obtenus du ministère de la Défense nationale, qu'on n'en avait pas fait la demande. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dit maintenant que la demande a été faite et accordée. Les choses ont donc fini encore mieux que je ne l'avais cru.